

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Lac-Sergent tenue le 21 mai 2007, à 19h30, au Centre de Plein Air Quatre Saisons.

1. OUVERTURE

Étaient présents :

Monsieur le maire	Denis Racine
Mesdames les conseillères	Hélène D. Michaud et Johanne Tremblay-Côté
Monsieur le conseiller	François Garon et Alain Royer

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum et M. Denis Racine, maire, annonce que la séance est ouverte.

Assistent également à la séance, Madame Josée Brouillette, sec.-trés., et environ 9 personnes.

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture**
 2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
 3. **Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
 4. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 avril 2007**
 5. **Correspondance :** Voir liste
 6. **Trésorerie :**
 - 6.1 Rapport financier au 30 avril 2007
 - 6.2 Approbation de la 'Liste détaillée des chèques pour la période 4 – avril 2007
 - 6.3 Présentation des Comptes à payer - mai 2007
 7. **Dépôt de documents**
 - 7.1 Liste des permis d'urbanisme du mois d'avril 2007
 8. **Avis de motion**
 - 8.1 Projet de règlement #233 ayant pour objet d'intégrer au règlement de zonage #122 les dispositions obligatoires concernant la protection des rives et du littoral conformément au schéma d'aménagement et au règlement de contrôle intérimaire #277 de la MRC de Portneuf et amendant le règlement #225
 - 8.2 Projet de règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires
 9. **Règlements**
 10. **Résolutions :**
 - 10.1 Horaire d'ouverture de la rampe de mise à l'eau – année 2007
 - 10.2 Engagement d'un inspecteur adjoint
 - 10.3 Entente pour la cueillette d'ordures ménagères et la cueillette des matières recyclables sur le chemin de la Pointe
 - 10.4 Subvention 2007 à l'Association pour la protection de l'environnement du lac Sergent
 11. **Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles**
 - 11.1 Compte-rendu de la consultation publique des résidents de St-Raymond
 12. **Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour;**
 13. **Deuxième période de questions**
 14. **Clôture de la séance**
 15. **Levée de la séance**
-

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur François Garon, maire suppléant fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est **PROPOSÉ** par M. Alain Royer, conseiller
RÉSOLU à l'unanimité

07-05-317

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

Des questions sont posées concernant le point 8.1 – avis de motion sur le projet de règlement #233 et ses répercussions.

4. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 avril 2007**

Séance ordinaire du 21 avril 2007

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie dudit procès-verbal, la sec.-trés. est dispensée d'en faire la lecture.

07-05-318

IL EST PROPOSÉ par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 avril 2007 soit adopté tel que présenté;

QUE Monsieur Denis Racine, maire, et la sec.-trés. soient par la présente résolution, autorisés à le signer.

5. **CORRESPONDANCE**

La secrétaire-trésorière. fait lecture de la liste de correspondance et la dépose.

6. **TRÉSORERIE**

6.1 **RAPPORT FINANCIER AU 30 AVRIL 2007**

À la demande de Monsieur Denis Racine, maire, Madame Josée Brouillette, secrétaire-trésorière, fait la lecture du rapport financier au 30 avril 2007.

07-05-319

Il est PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE ledit rapport financier soit adopté tel que lu.

6.2 **APPROBATION DE LA LISTE DÉTAILLÉE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE # 4 AU 30 AVRIL 2007**

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie de la liste des chèques émis, la directrice générale et sec.-trés. est dispensée d'en faire la lecture.

Madame Josée Brouillette fait le dépôt de la liste détaillée des chèques émis pour les dépenses dont le paiement a déjà été autorisé totalisant 70 169.21 \$.

07-05-320

IL EST PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE ladite liste de chèques émis soit adoptée tel que présentée.

6.3 **PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER – MAI 2007**

À la demande de Monsieur Denis Racine, Mme Josée Brouillette, sec.-trésorière., fait la lecture des comptes à payer pour le mois de mai 2007.

07-05-321

Il est PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE les comptes à payer au montant de \$ 1 673.99, liste en annexe, soient acceptés tels que présentés par la secrétaire-trésorière et qu'un certificat de disponibilité de crédit soit émis par la secrétaire-trésorière.

7. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

7.1 **Liste des permis émis pour le mois d'avril 2007.**

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie de la liste des permis émis pour le mois d'avril 2007, la sec.-trés. est dispensée d'en faire la lecture.

Que la liste des permis émis pour le mois d'avril 2007 soit annexée au présent procès-verbal.

8. AVIS DE MOTION

8.1 **Projet de règlement #233 ayant pour objet d'intégrer au règlement de zonage #122 les dispositions obligatoires concernant la protection des rives et du littoral conformément au schéma d'aménagement et au règlement de contrôle intérimaire #277 de la MRC de Portneuf et amendant le règlement #225**

Avis de motion est par les présentes donné par moi, Johanne Tremblay-Côté, conseillère, à l'effet qu'au cours d'une prochaine séance ordinaire ou spéciale du Conseil de Ville, un règlement sera soumis, lequel aura pour objet :

D'intégrer au règlement de zonage #122 les dispositions obligatoires concernant la protection des rives et du littoral conformément au schéma d'aménagement et au règlement de contrôle intérimaire #277 de la MRC de Portneuf et amendant le règlement #225.

Donné à Lac-Sergent, ce 21^{ème} jour de mai 2007

8.2 **Projet de règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires**

Avis de motion est par les présentes donné par moi, François Garon, conseiller, à l'effet qu'au cours d'une prochaine séance ordinaire ou spéciale du Conseil de Ville, un règlement sera soumis, lequel aura pour objet :

Établir des règles de contrôles et de suivi budgétaires plus spécifiquement, établir des règles de responsabilité et de fonctionnement requises pour que toute dépense à être engagée ou effectuée par un fonctionnaire ou un employé de la municipalité, y compris l'engagement d'un salarié, soit dûment autorisée après vérification de la disponibilité des crédits nécessaires.

Donné à Lac-Sergent, ce 21^{ème} jour de mai 2007

9. RÈGLEMENTS

10. **RÉSOLUTIONS :**

10.1 Horaire d'ouverture de la rampe de mise à l'eau – année 2007.

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de réviser les heures d'ouverture de la rampe de mise à l'eau afin d'offrir aux utilisateurs une disponibilité adéquate ;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller
RÉSOLU à l'unanimité

QUE les heures d'ouverture et les coûts d'utilisation soient fixés selon le tableau suivant :

HORAIRE	lundi au vendredi	samedi	dimanche
du 7 mai au 15 septembre 2007	16h00 à 18h00	9h00 à 11h00	9h00 à 11h00
			et
			16h00 à 18h00

Jours fériés - l'horaire du dimanche s'applique.

Lundi, le 3 septembre, **Fête du travail**, la rampe de mise à l'eau sera ouverte de 10 hres à midi et de 14 hres à 16 hres.

A compter du 15 septembre, la rampe de mise à l'eau sera ouverte en tout temps.

10.2 Engagement d'un inspecteur adjoint.

CONSIDÉRANT QUE des travaux en période estivale doivent être exécutés pour la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller
RÉSOLU à l'unanimité

07-05-323

QUE Monsieur Éric Chamberland soit employé par la Ville de Lac-Sergent pour la période estivale 2007, comme inspecteur adjoint, préposé à la rampe de mise à l'eau et pour exécuter divers travaux selon les besoins de la municipalité et au taux horaire de \$ 10.00 de l'heure.

QUE le salaire soit chargé aux postes budgétaires – Rémunération – Hygiène du Milieu – Transport – Urbanisme – Rampe de mise à l'eau selon le nombre d'heures travaillées dans chaque secteur.

10.3 Entente pour la cueillette d'ordures ménagères et la cueillette des matières recyclables sur le chemin de la Pointe

CONSIDÉRANT QUE la cueillette d'ordures ménagères et des matières recyclables sur le chemin de la Pointe nécessite un endroit sécuritaire afin que les véhicules de ramassage puisse se tourner ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lac-Sergent ne possède pas de terrain à cet endroit et que le chemin de la Pointe ne possède pas un aire de virage au bout de la rue;

CONSIDÉRANT QUE Mme France Tremblay-Bissonnette, propriétaire du 1868, chemin de la Pointe autorise la Ville de Lac-Sergent et par le fait même, la firme « Matrec » à utiliser son entrée privée lors de la cueillette des matières recyclables ou d'ordures ménagères;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par M. Alain Royer, conseiller
RÉSOLU à l'unanimité

07-05-324

QU'UNE entente entre la Ville de Lac-Sergent et Mme France Tremblay-Bissonnette concernant la cueillette d'ordures ménagères et des matières recyclables sur le chemin de la Pointe soit conclue et ce, aux conditions suivantes :

- **QUE** la Ville de Lac-Sergent ait à sa charge la remise en état une fois par année, au printemps, contrant ainsi les dommages occasionnés à son entrée privée sise au 1868, chemin de la Pointe, par le passage des camions de la firme « Matrec » lors de la cueillette d'ordures ménagères ou lors de la cueillette des matières recyclables;
- **ET** que la Ville de Lac-Sergent défraie les coûts de déneigement inhérents à cette utilisation, sur une profondeur d'environ 6 mètres et sur une largeur d'environ 3 mètres;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire – Hygiène du Milieu – Services techniques – code 2415413.

10.4 **Subvention 2007 à l'Association pour la protection de l'environnement du lac Sergent (APPELS)**

CONSIDÉRANT QUE la l'APPELS (l'Association pour la protection de l'environnement du lac Sergent) est une organisation à but non lucratif qui travaille à la préservation du lac Sergent ;

CONSIDÉRANT QUE l'APPELS a soumis le projet « **Je revégétalise ma rive pour garder mon lac** », et a demandé une subvention auprès de la Ville de Lac-Sergent à cet effet;

07-05-325

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère
RÉSOLU à l'unanimité

QUE la Ville de Lac-Sergent accorde une subvention 13 800\$ à L'Association de protection de l'environnement du lac Sergent, (l'APPELS) pour la réalisation du projet « **Je revégétalise ma rive pour garder mon lac** » en deux versements et selon les dates suivantes : 1 juin (8 000 \$ et 5 800 et 1 août 2007.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire – Urbanisme – Subvention–code 261-04-13.

11. SUIVI DU CONSEIL ET AFFAIRES NOUVELLES

11.1 Compte-rendu de la consultation publique des résidents de St-Raymond.
Suite à la tenue de la consultation publique par la Ville de St-Raymond pour les 131 propriétaires concernés par le réseau collecteur d'égout à Lac Sergent, M. François Garon relate les principaux points discutés lors de cette réunion.

12. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS SUR DES SUJETS HORS DE L'ORDRE DU JOUR

13. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
Quelques questions sont posées et répondues.

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE
L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Denis Racine, maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

07-05-326

IL EST PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller
RÉSOLU à l'unanimité

QUE la séance soit levée à 20h45.

Certificats de crédits

Je, soussignée, Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce _____ (date)

Josée Brouillette, directrice générale et sec.-trés.

**Denis Racine
Maire**

**Josée Brouillette
Directrice générale et sec.-trés.**